

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**

**Approbation  
de l'avenant  
ORT  
(Opération de  
Revitalisation  
du Territoire)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 27 Avril 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept du mois d'Avril, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 28  
▪ représentés : 4  
▪ absent : 1

**Etaient présents** : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Adjoint, Madame Marie PAOLI, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et  
de l'affichage de  
la convocation :  
**20 avril 2021**

**Par procuration** : Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON) Adjointe, Monsieur Raoul DALLE (Madame Régine BOURGADE), Madame Catherine THUIN (Madame Ghalia THAMI), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Conseillers Municipaux.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la Mairie  
du compte-rendu  
de la séance :

**- 4 MAI 2021**

**Absent** : Monsieur Nicolas TROTOUIN, Conseiller Municipal.

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Madame Elizabeth MINET TRENEULE expose :

Par délibération du 17 septembre 2018, la collectivité a approuvé le projet de convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville de Mende » et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

La signature de la convention-cadre « Action Cœur de Ville » qui en a suivi le 25 septembre 2018 fixait les modalités de mise en œuvre du programme national « Action Cœur de Ville » à l'échelon local et l'entrée du projet en phase d'initialisation ainsi que l'inscription dans la démarche de diagnostic « Atelier du territoire ».

A l'issue de la phase d'initialisation, la collectivité s'engageait à disposer de son projet de développement et de revitalisation du cœur de Ville et à le matérialiser au travers de la rédaction d'un avenant.

Le projet d'avenant a été validé par les membres du comité de projet « Cœur de Ville » (DDT, CDC, Action Logement, Conseil Départemental) le 17 juin 2019.

Conformément à la loi Elan du 23 novembre 2018, la signature de l'avenant a valeur d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) pour une durée de 5 ans à la date de la signature, soit le 11 juillet 2019. Ledit avenant définissait également le périmètre de l'ORT.

Depuis, de nouveaux projets sont évoqués dont la maturation est plus ou moins affirmée. Ces derniers sont en relation avec les ambitions de la collectivité qui est désireuse d'engager des opérations et des actions favorisant la revitalisation.

Quatre nouveaux secteurs sont concernés par l'intégration dans le périmètre initial de l'ORT :

- Secteur du centre hospitalier, avec l'accueil d'une résidence intergénérationnelle, la relocalisation de l'école d'infirmière, l'optimisation du stationnement et la réhabilitation du bâtiment « Saint Anne ».
- Secteur du lycée Notre-Dame : bâtiment intéressant, classé au site patrimonial remarquable. Le lycée est situé aux abords de la liaison piétonne qui borde la rivière le Lot et qui traverse l'ensemble de la commune. Cet établissement scolaire est en évolution permanente. Le gestionnaire l'Ogec qui vient de fusionner avec d'autres établissements privés de la commune a l'ambition d'engager différents projets sur ce secteur sur lequel il reste une parcelle d'environ 14000 m<sup>2</sup> non utilisés. (à court terme, la création d'un bâtiment scolaire pour l'accueil du bac professionnel est envisagée)
- Secteur avenue du Père Coudrin : doit accueillir très prochainement un projet de 17 logements locatifs mené par la SA Polygone. Il regroupe également des parcelles appartenant au Conseil Départemental ainsi qu'une « dent creuse » d'une contenance de 6 310 m<sup>2</sup> propriété d'un privé.

- Secteur du pont Raupt : comprend principalement « une dent creuse » d'environ 2000 m<sup>2</sup>, la base de canoé kayak ainsi que le square Pierre Couderc. Ce secteur avait été qualifié comme levier d'action par les ateliers du territoire avec l'extension et l'aménagement du square avec intégration et requalification des friches et parcelles situées à proximité.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le nouveau périmètre de l'opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer l'avenant-ORT.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour et 6 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le ...7...MAY 2021  
Le Maire,



Pour extrait conforme,  
Mende, le 3 mai 2021  
Le Maire,  
Laurent SUAU





## Action Cœur de Ville de Mende

### Avenant ORT - Cœur de Ville

Mai 2021

## Modification du périmètre de l'ORT

**AVENANT A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE de  
Mende – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)**

**ENTRE**

- La Commune de MENDE représentée par son maire Monsieur Laurent SUAU ;
- La Communauté de communes Cœur de Lozère représentée par son vice-président Monsieur Francis Bergogne

Ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;

d'une part,

**ET**

- L'Etat représenté par Madame la Préfète du Département de la Lozère, Valérie HATSCH,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par son Directeur Régional, Thierry RAVOT ou son représentant
- Le groupe Action Logement représenté par Mr Serge LOPEZ-SERRES, membre du Comité Régional Action Logement Occitanie,
- Le Conseil Départemental de la Lozère, représentée par sa Présidente Sophie PANTEL, ou son représentant,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le Directeur Départemental des Territoires, Xavier GANDON,

Ci-après, les « **Partenaires financeurs** »

d'autre part,

**AINSI QUE**

- La SA POLYGONE représentée par son Responsable de secteur Mr Gilles ROUSSET,
- La SA HLM LOZERE HABITATIONS représentée son Directeur, Mr Sébastien Blanc,

Ci-après, « **Autres Partenaires** »,

Par délibération du 17 septembre 2018, la collectivité a approuvé le projet de convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville de Mende » et autorisé Mr le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

La signature de la convention-cadre « Action Cœur de Ville » qui en a suivi le 25 septembre 2018 fixait les modalités de mise en œuvre du programme national « Action Cœur de Ville » à l'échelon local et l'entrée du projet en phase d'initialisation ainsi que l'inscription dans la démarche de diagnostic « Atelier du territoire ».

A l'issue de la phase d'initialisation, la collectivité s'engageait à disposer de son projet de développement et de revitalisation du cœur de Ville et à le matérialiser au travers de la rédaction d'un avenant.

Le projet d'avenant a été validé par les membres du comité de projet « Cœur de Ville » (DDT, CDC, Action Logement, Conseil Départemental) le 17 juin 2019.

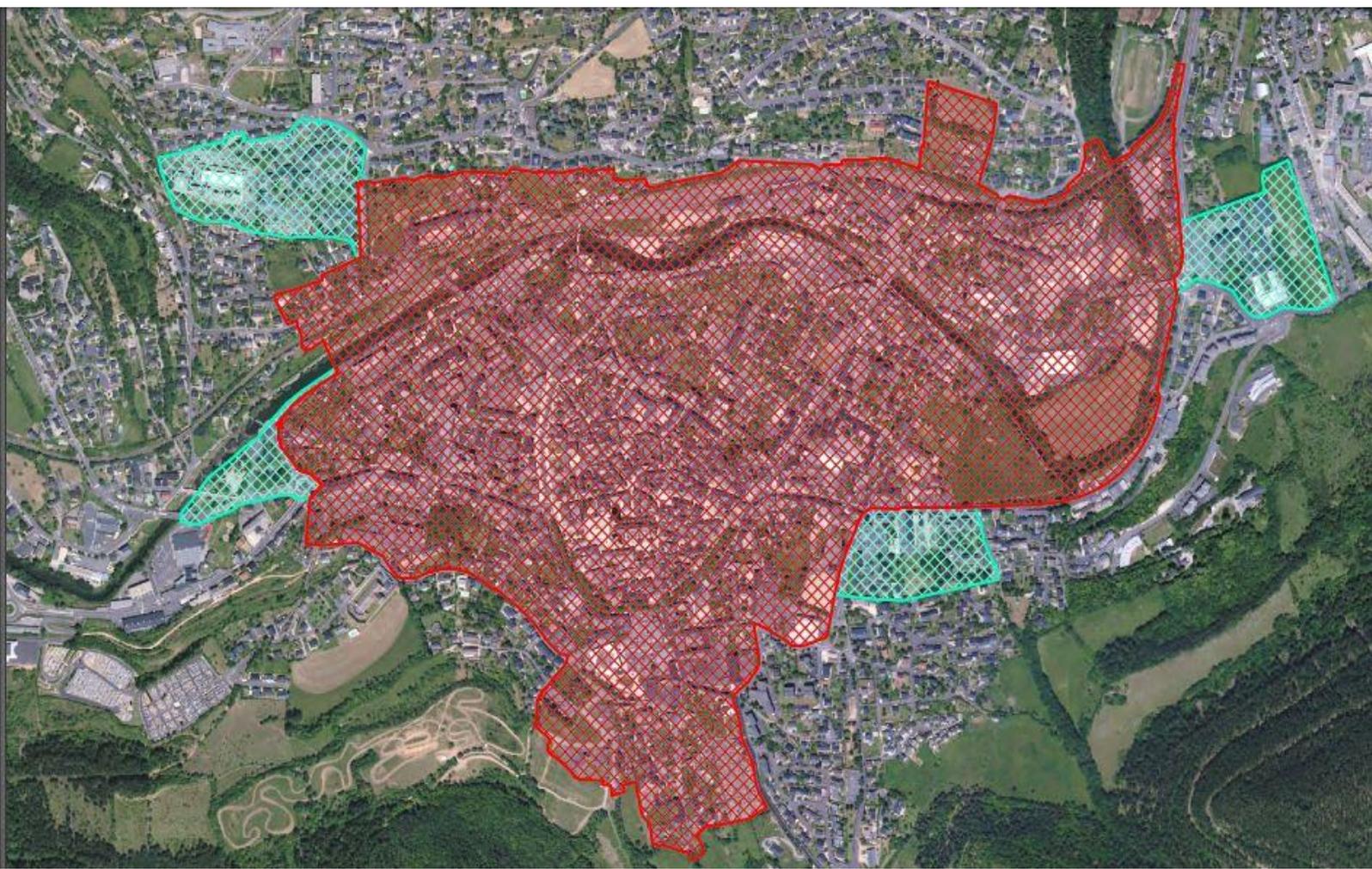
Conformément à la loi Elan du 23 novembre 2018, la signature de l'avenant a valeur d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) pour une durée de 5 ans à la date de la signature, soit le 11 juillet 2019. Ledit avenant définissait également le périmètre de l'ORT.

Depuis, de nouveaux projets sont évoqués dont la maturation est plus ou moins affirmée. Ces derniers sont en relation avec les ambitions de la collectivité qui est désireuse d'engager des opérations et des actions favorisant la revitalisation.

Il est proposé d'intégrer 4 nouveaux secteurs au périmètre initial de l'ORT :

- Secteur du centre hospitalier, avec l'accueil d'une résidence intergénérationnelle, la relocalisation de l'école d'infirmière, l'optimisation du stationnement et la réhabilitation du bâtiment « Saint Anne ».
- Secteur du lycée Notre-Dame : bâtiment intéressant, classé au site patrimonial remarquable. Le lycée est situé aux abords de la liaison piétonne qui borde la rivière le Lot et qui traverse l'ensemble de la commune. Cet établissement scolaire est en évolution permanente. Le gestionnaire l'Ogec qui vient de fusionner avec d'autres établissements privés de la commune a l'ambition d'engager différents projets sur ce secteur sur lequel il reste une parcelle d'environ 14000 M2 non utilisés. (à court terme, la création d'un bâtiment scolaire pour l'accueil du bac professionnel est envisagée)
- Secteur avenue du Père Coudrin : doit accueillir très prochainement un projet de 17 logements locatifs mené par la SA Polygone. Il regroupe également des parcelles appartenant au Conseil Départemental ainsi qu'une « dent creuse » d'une contenance de 6310 M2 propriété d'un privé.
- Secteur du pont Roupt : comprend principalement « une dent creuse » d'environ 2000 M2, la base de canoé kayak ainsi que le square Pierre Couderc. Ce secteur avait été qualifié comme levier d'action par les ateliers du territoire avec l'extension et l'aménagement du square avec intégration et requalification des friches et parcelles situées à proximité.

Nouveau périmètre de l'ORT



**Signataires de l'avenant :**

<b>Commune</b>	<b>Intercommunalité</b>	<b>Etat</b>
<b>Laurent SUAU</b>	<b>Laurent SUAU</b>	
<b>Caisse des dépôts</b>	<b>ANAH</b>	<b>Action Logement</b>
<b>SA HLM Lozere habitations</b>	<b>Conseil Départemental de la Lozère</b>	<b>SA Polygone</b>
<b>Sébastien BLANC</b>	<b>Sophie PANTEL</b>	<b>Gilles ROUSSET</b>